

République Française
Département de la Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Ville de Craintilleux



L'An Deux Mille Vingt cinq, le 30 octobre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, de la Commune de CRAINTILLEUX (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Georges THOMAS, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 octobre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice :	14
Présents :	11
Procurations :	3
Votants :	14

Présents : Georges THOMAS, Baptiste BON, Madeleine CHATEAU, Hubert REBOURG, Pierre FOREST, Philippe GREGOIRE, Catherine BERTHERAT, Stéphanie LUAIRE, Arnaud VASSAL, Anne-Laure SEUX, Odile MASSON

Absents excusés : Christiane ROCHE DIX, Frédéric CHAUX, Lucie IMBERT,

Absents non excusés : /

Secrétaire de séance : Philippe GREGOIRE

Pouvoirs :

OBJET :

CIMETIERE

Modification du
règlement

Mandants

Christiane ROCHE DIX
Frédéric CHAUX
Lucie IMBERT

Mandataires

Odile MASSON
Georges THOMAS
Baptiste BON

LE MAIRE certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été faite le 24 octobre 2025, laquelle était joint le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.
Publié sur le site internet le 7 novembre 2025.

Vu la délibération n° D88-2016 relative au règlement du cimetière.

Monsieur le Maire indique qu'un totem sera installé au jardin du souvenir pour permettre l'apposition de plaque nominatives.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

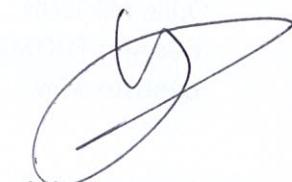
A l'unanimité,

- *Approuve la modification du règlement du cimetière*
- *Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an
susdits

Les membres ont signé au registre
Publié sur le site internet le
Pour extrait conforme

Le Secrétaire de Séance



Philippe GREGOIRE

Le Maire,



Georges THOMAS